



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°2 publié le 09/01/2014

Spécial 2014-02

Délégations de signature DDFIP

Sommaire

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté de subdélégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux	1
Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal	4
Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique	6
Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	9

Hors Département

Direction départementale des finances publiques de la Dordogne

Arrêté portant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. David DESHAYES-SURCIN, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim en matière de gestion des successions vacantes de la Creuse	11
---	----

Autre

Arrêté de subdélégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 20 Décembre 2013

Délégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M.Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à :

- M. Marc COCCHIO, inspecteur principal des finances publiques ;
- Mme Emmanuelle VIORNEY, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- M Florian LACOMBE, inspecteur des finances publiques,

dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art .2 : les seuils de compétence sont fixés comme suit :

OCCUPATIONS TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC	M. COCCHIO	Mme VIORNEY
Fixation des redevances	OUI	OUI
Redevances résultant de l'application d'un barème	OUI	OUI
Autres redevances	Sans limite de montant	Dans la limite de 4.500 €

LOCATIONS ET CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRÉCAIRES (DOMAINE PRIVÉ)	M. COCCHIO	Mme VIORNEY
Fixation des conditions financières	Sans limite de montant	Lorsque la valeur locative n'excède pas le chiffre fixé à l'art. A03.I.1 du code du domaine de l'État, soit 4.500 €

ÉVALUATIONS, ACQUISITIONS ET PRISES À BAIL D'IMMEUBLES	M. COCCHIO	Mme VIORNEY	M. LACOMBE
1-Avis prévus par la réglementation en vigueur (art. L.1212-1 et R.1212-1, L.4111-2 et R.4111-8, R.2222-1 à R.2222-5 du code général de la propriété des personnes publiques et 3, 4, 5, et 6 du décret n°86-455 du 14 mars 1986)			
Évaluation en valeur vénale	Sans limite de montant	Jusqu'à 152.000 €	Jusqu'à 76.000 €
Évaluation en valeur locative	Sans limite de montant	Jusqu'à 15.000 €	Jusqu'à 4.500 €
Visa des actes de vente (valeur vénale)	Sans limite de montant	Jusqu'à 152.000 €	
Visa des actes de baux (valeur locative)	Sans limite de montant	Jusqu'à 15.000 €	

Art. 3 - Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2014 et abroge l'arrêté du 26 août 2013.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE.

Fait à Guéret le 20 décembre 2013

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques,

Signé : Gérard PERRIN

Autre

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 02 Janvier 2014

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Mme LYRON Dominique	Service des impôts des entreprises -GUERET
M. GENET Jean Pierre	Service des Impôts des particuliers - GUERET
Mme BAUDON Marie-Françoise	Service des impôts des entreprises – Service des impôts des particuliers - AUBUSSON
M. ROBERT Patrick	Centre des impôts foncier - GUERET
Mme DUSSERRE Stéphanie	Pôle contrôle recherche expertise
Mme FROMENT Michèle	Service de la publicité foncière - GUERET
M PATRIER Pascal	Service de la publicité foncière - AUBUSSON
M. PHILIPPON Paul	Pôle de recouvrement spécialisé
Mme PIDANCE Nicole	Trésorerie d'AHUN
Mme DENAT Sylvie	Trésorerie d'AUZANCES-BELLEGARDE
Mme DOMENJOD Barbara	Trésorerie de BENEVENT L'ABBAYE
M. RIVAUD Serge	Trésorerie de BONNAT
M. PASQUINET Pascal	Trésorerie de BOURGANEUF
M.RIGONNET Nicolas (intérimaire jusqu'au 28 février 2014)	Trésorerie de BOUSSAC
Mme CAMPOS Agnès	Trésorerie de CHAMBON SUR VOUEIZE
M. RIGONNET Nicolas	Trésorerie de CHATELUS-MALVALEIX
M. BINET Michael	Trésorerie de CHENERAILLES
M. LANNET Jean-Pierre	Trésorerie de CROCQ
M DARBON Philippe (intérimaire jusqu'au 28 février 2014)	Trésorerie de DUN LE PALESTEL
M. FERINGAN Grégory	Trésorerie de FELLETIN
Mme POUCHIN Aube	Trésorerie de GOUZON
M. DARBON Philippe	Trésorerie de LA SOUTERRAINE
Mme PICAULT Noëlle	Trésorerie de ROYERE DE VASSIVIERE
Mme RENAUDIE Aline	Trésorerie de SAINT VAURY

Guéret, le 2 janvier 2014

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de la CREUSE

Signé : Gérard PERRIN

Décision

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 30 Décembre 2013

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Creuse,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Creuse ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Creuse ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Creuse ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division secteur public local- Domaine :

- Mme Emmanuelle VIORNEY, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division

Conseil fiscal aux collectivités locales- fiscalité directe locale,

- Mme Vanessa SOULIER, inspectrice des finances publiques, chef du service fiscalité directe locale

Analyses financières

- Mme Sandra RAYMONDAUD, inspectrice des finances publiques,

Qualité comptable des comptes locaux- Service des collectivités et établissements publics locaux

- Mme Chantal MARTIN, inspectrice des finances publiques, chef du service

Modernisation –Dématérialisation- monétique

- Mme Martine BARRIO, inspectrice des finances publiques,

2. Pour la Division Comptabilité et autres opérations de l'Etat :

- Mme Agnès DEBELLUT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division,

Mission économique

- Mme Sandra RAYMONDAUD, inspectrice des finances publiques,

Comptabilité de l'Etat – recettes non fiscales- produits divers

- Mme Martine COUTURAS, inspectrice des finances publiques, chef du service,

Délégation spéciale est donnée à :

- Mme Viviane ROULY, contrôlease principale des finances publiques pour signer les quittances de caisse ainsi les reçus de dépôt de valeurs, bordereaux d'envoi et déclarations de recettes pour toutes les opérations liées à l'activité « portefeuille » ,
- M.Olivier MICHAUD, contrôleur des finances publiques, pour signer les quittances de caisse,
- Mme Valérie WAGLER, contrôlease des finances publiques, pour signer les quittances de caisse.

Dépôts et services financiers

- Mme Christel SIRIEIX, inspectrice des finances publiques, chef du service

Délégation spéciale est donnée à :

- Mme Judith BUSSON, contrôlease principale des finances publiques
- Mme Géraldine BOURDAROT, contrôlease des finances publiques

pour tous bordereaux d'envoi et accusés de réception, les reçus de dépôts de valeurs et déclarations de recettes pour toutes les opérations liées à l'activité « portefeuille ».

Article 2 : le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2014 et abroge l'arrêté du 29 août 2013.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Guéret le 30 décembre 2013

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques

signé : Gérard PERRIN

Décision

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : Directeur DDFP

Date de signature : 30 Décembre 2013

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Creuse,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Creuse ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M.Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Creuse ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M.Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Creuse ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacune d'elles d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise des risques :

Mme Monique CHARBON, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise des risques

2. Pour la mission départementale d'audit :

Mme Isabelle DEVERGE, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la mission départementale d'audit

Mme Karina MEGDOUD, inspectrice principale des finances publiques

M Patrice VUILLEMIN, inspecteur des finances publiques

3. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

Mme Monique CHARBON, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission politique immobilière de l'Etat

.

4. Pour la mission communication :

Mme Karina MEGDOUD, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la mission communication

Article 2 : le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2014 et abroge l'arrêté du 26 août 2013.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Guéret le 30 décembre 2013

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques,

signé : Gérard PERRIN

Autre

Arrêté portant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. David DESHAYES-SURCIN, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim en matière de gestion des successions vacantes de la Creuse

Administration :

Hors Département

Direction départementale des finances publiques de la Dordogne

Signataire : L'Administrateur général des finances publiques

Date de signature : 06 Janvier 2014

**Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature aux collaborateurs de
M. David DESHAYES-SURCIN, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne
par intérim en matière de gestion des successions vacantes de la Creuse**

Le Préfet de la Creuse

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Creuse en date du 24 décembre 2013 accordant délégation de signature à M. David DESHAYES-SURCIN, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Creuse,
Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à **M. David DESHAYES-SURCIN**, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 décembre 2013, sera exercée par :

Mme Isabelle ZIFFO DE MAUROCORDATO, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle "gestion publique" à la direction départementale des finances publiques de la Dordogne.

Art. 2. - A défaut, en cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **Mme Dominique MASSON-GERVAISE**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division "Domaine".

Art. 3. - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- **M. Patrick MERVEILLAUD**, Inspecteur ;
- **M. Fabrice MONTASTIER**, contrôleur principal ;
- **Mme Hélène VIBIEN**, contrôlease principale ;
- **M. Eric BATIS**, contrôleur principal ;
- **Mme Dominique PAUTIERS**, contrôlease principale ;
- **M. David SALVADOR**, agent d'administration principal.

Art. 4. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 5 septembre 2013.

Art. 5. - Le présent arrêté prend effet le 6 janvier 2014 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Creuse et affiché dans les locaux de la Direction départementale des finances publiques de la Dordogne.
Fait à Périgueux, le 6 janvier 2014.

Pour le Préfet de la Creuse,
L'administrateur des finances publiques adjoint,
Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne
par intérim,

Signé : David DESHAYES-SURCIN